

Faciliter l'accès aux pratiques artistiques

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental contribue à l'éducation artistique de nos enfants. Il permet à chacune et à chacun de trouver l'expression musicale et artistique qui lui convient le mieux. C'est un lieu de découverte, d'apprentissage et d'expression.

Cap Calaisis s'attache à fournir les locaux et le matériel les mieux adaptés aux pratiques artistiques. Les conditions d'enseignement sont importantes tant pour les enseignants que pour les élèves. Les travaux qui ont eu lieu ces dernières années au Conservatoire sont la meilleure preuve de l'attachement des élus à la qualité de cet environnement.

Avec ses sites dans les communes, le CRD s'est rendu encore plus accessible à tous. Avec ses interventions dans les écoles, il participe à la sensibilisation musicale des enfants. Avec le « Jardin des Arts », la communauté d'agglomération met en place des actions plus larges d'approche et de pratique des arts pour les jeunes du Calaisis.

Avec la nouvelle école d'art, le Concept, et le CRD, Cap Calaisis ambitionne de permettre à chacun d'avoir accès aux pratiques artistiques les plus étendues et d'y trouver un moyen d'expression adapté à ses capacités, ses envies et ses préférences.

Pascal Pestre
Vice-Président chargé de la culture

Spécialisé dans l'enseignement des différentes disciplines de la musique et de la danse, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Cap Calais Terre d'Opale a bien évidemment pour missions de former des musiciens autonomes mais également, plus globalement, de participer à la promotion des pratiques artistiques et culturelles sur le territoire à travers les enseignements dispensés.

A chaque niveau du cursus, les élèves participent activement à la vie culturelle locale : soit dans le cadre des activités propres à l'école (concerts, auditions), soit dans celui de production et programmation locales ou encore dans le cadre d'une collaboration avec une autre structure.

Et parce que l'accès à l'enseignement artistique passe aussi par une sensibilisation des plus jeunes à la musique et à la danse, le CRD est également présent dans les établissements scolaires dans le cadre du Jardin des Arts pour y favoriser l'éveil des différentes pratiques.

Le nouveau numéro du Point d'orgue que vous avez entre les mains vous permettra de vous familiariser avec le CRD. Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur les disciplines enseignées, les différents cursus, le fonctionnement de l'établissement ou encore, le déroulement de la scolarité.

Jean-Robert Lay

Co-directeurs du CRD

Véronique Van Cutsem

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération Cap Calais est un établissement spécialisé dans l'enseignement des différentes disciplines de la Musique et de la Danse, financé par la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, la Région Nord/Pas-de-Calais, le Ministère de la Culture et de la Communication.

Il a pour objectifs une accessibilité et une formation globale débouchant sur une pratique artistique autonome et de qualité. Il dispense un enseignement spécialisé pluridisciplinaire pour lequel les élèves inscrits s'engagent dans un

cursus d'études. Le CRD est ouvert au plus grand nombre, enfants et, dans la mesure des places disponibles, adultes, sans distinction sociale.

Il assure le développement et la promotion des pratiques culturelles et artistiques sur le territoire à travers les enseignements dispensés, à la faveur de projets divers, de mises en situation variées et de rencontres avec des artistes.

Le CRD comprend quatre sites : un site principal situé à Calais, et trois sites situés sur les communes de Coulogne, Marck, Sangatte-Blériot/Coquelles.

Par ailleurs, le CRD a également un rôle de diffusion et de création musicale sur l'agglomération et propose une saison musicale de grande qualité par le biais de son Pôle de Diffusion.





L'ouverture, la curiosité, la découverte des différentes esthétiques et répertoires sont encouragés par l'équipe pédagogique et sont prodigués à travers l'organisation de parcours culturels et artistiques diversifiés, cohérents, ouverts et construits, dispensés par une pédagogie adaptée, innovante et transversale, dont les pratiques collectives sont un axe fort.

Le passage d'un élève au CRD doit déboucher à terme sur les propositions suivantes :

- la poursuite d'une pratique autonome en amateur
- la formation d'un futur public averti et ouvert
- la structuration de la personnalité
- le développement de la sensibilité de chacun.

Il permet d'accompagner les étudiants vers un enseignement supérieur.

La mission première du CRD du Calaisis consiste en la formation de musiciens et danseurs amateurs qui participent à la vie culturelle et artistique du territoire, dont les contenus de cycles poursuivent cet objectif principal.

Le CRD du Calaisis propose une phase d'éveil et d'initiation (musique et/ou danse) et un cursus de trois cycles.

Tout au long de son parcours, l'apprenant musicien ou danseur est amené à être évalué.

Cette évaluation permet à l'élève de se situer et d'ajuster son orientation.

Elle permet de faire le point sur l'ensemble des acquisitions et des connaissances.

Comme la formation, l'évaluation est globale. Elle est réalisée de manière continue par l'équipe pédagogique, lors de prestations publiques, et lors d'examens de fin de cycle.

Informations générales

► Inscriptions

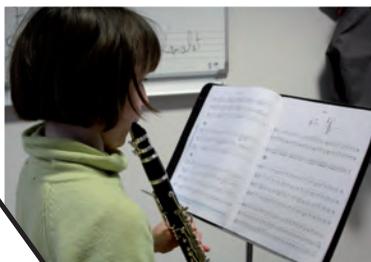
A quel âge ?

Musique

Classe éveil : avoir 3 ans avant septembre 2015 à Calais, avoir 4 ans avant septembre 2015 dans les sites de Coulogne, Marck et Sangatte-Blériot/Coquelles.

C'est une manière d'aborder la musique pour les plus jeunes, de leur ouvrir les oreilles et d'éveiller les curiosités. Ils apprennent à écouter, jouer avec les sons, chanter, inventer et à découvrir les musiques avec d'autres.

Cycle initiation : dès 6 ans, correspondant à l'entrée au CP.



Danse

Classe éveil : 4-6 ans.

L'objectif est de découvrir la joie du mouvement, de développer la motricité, d'aborder la notion d'espace et d'échange avec les autres. La danse est un apprentissage du corps et de son expressivité.

A partir de 6 ans, les élèves orientent leur choix vers la danse classique ou la danse jazz. Le cursus s'effectue en 3 cycles.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions ont généralement lieu début juillet et début septembre au CRD, 43 rue du 11 Novembre à Calais et dans ses différents sites.

Les élèves non débutants venant d'un autre établissement sont tenus de passer un test permettant de les intégrer au mieux dans les classes de l'école.

A quel coût ?

Trois tarifs sont proposés, ceux-ci valent pour un trimestre. La Ville de Calais prend en charge les frais de scolarité des Calaisiens sur justificatif de leur résidence à Calais (photocopie de la taxe d'habitation à fournir dès réception de celle-ci). Seule l'adhésion à la coopérative est à régler.

Tout trimestre entamé est intégralement dû. Les demandes de radiation doivent être signalées par courrier à la Direction du CRD au moins 15 jours avant le début du trimestre suivant.

Les élèves résidant sur le secteur de la Communauté d'agglomération du Calais et hors Communauté d'agglomération du Calais recevront un titre de paiement du Trésor Public à l'issue de chaque trimestre (décembre, mars, juin). Les habitants de Calais et les enfants de moins de 12 ans habitant Sangatte-Blériot ne paient pas de redevance, celle-ci étant prise en charge par leur municipalité.

TARIFS élèves résidant dans une des communes de la Communauté d'agglomération Cap Calais Terre d'Opale (Coulogne, Coquelles, Marck, Sangatte-Blériot) inscrits à Calais			
éveil	1 discipline	2 disciplines	3 disciplines
18,30 €	106,30 €	202,30 €	281,40 €

TARIFS élèves habitant Coulogne, Coquelles, Marck ou Sangatte-Blériot inscrits dans l'un des sites			
éveil	1 discipline	2 disciplines	3 disciplines
10,90 €	18,30 €	34,40 €	58,30 €

TARIFS élèves extérieurs à la Communauté d'agglomération du Calais, inscrits à Calais, Coulogne, Marck ou Sangatte-Blériot-Coquelles			
éveil	1 discipline	2 disciplines	3 disciplines
28,60 €	171,90 €	321,40 €	436,00 €

Informations générales

► Quel instrument choisir ?

Les instruments sont présentés dans les cours d'Éveil, d'Initiation et de Formation Musicale des deux premières années de cycle 1.



N'hésitez pas à demander conseil aux professeurs des disciplines instrumentales.

Il faut également savoir que certains instruments sont plus directement accessibles. C'est le cas par exemple de l'alto, du violoncelle, de la contrebasse, du clavecin, du hautbois, du basson.

Il faut essayer de ne pas sacrifier à la mode du moment et bien choisir l'instrument, le plus souvent, le choix de l'enfant se révélant être le meilleur.

► Prêt de matériel

Le CRD du Calaisis prête gracieusement les instruments durant le 1^{er} cycle instrumental (sauf piano, guitare, flûte à bec, clavecin, orgue, batterie). L'achat des accessoires (cordes, anches, becs, embouchures, sourdines...) des fournitures scolaires et des ouvrages d'enseignement instrumental reste toutefois à la charge de l'élève.

Lors de l'attribution d'un instrument, un récépissé de prêt est délivré aux parents ou tuteurs. Ceux-ci sont responsables des instruments en cas de perte, vol, détérioration... Les instruments doivent être maintenus en bon état durant la période de prêt et doivent être assurés.

Attention : aucun élève ne sera admis en classe de piano, s'il ne dispose pas d'un instrument d'étude.



► Coopérative

Moyennant une cotisation de 10 € et payée à l'association Le Musicaire, les adhérents bénéficient des avantages suivants :

- Les manuels de Formation Musicale ne sont plus à acheter car ils sont prêtés par la coopérative.
- Les élèves bénéficient de la gratuité ou d'un tarif préférentiel à l'entrée aux concerts de la saison musicale du Pôle Diffusion.

A défaut, les non adhérents à la coopérative doivent acheter les manuels de Formation Musicale.

Le Musicaire est une association d'élèves, anciens élèves et amis du CRD de Calais qui gère une coopérative de matériel pédagogique (recueils de formation musicale, partitions pour les chorales...) et organise des actions permettant de développer les liens entre ses membres (bourse-braderie, fête de Ste Cécile, sorties concert, visites de musées...).



Les livres sont fragiles et il est absolument impératif de recouvrir les manuels de papier transparent, dès réception de ceux-ci.

Nous demandons un chèque de caution (d'un montant égal au prix des livres) lors de la distribution des manuels de Formation Musicale. Il est restitué en fin d'année, sauf en cas de détérioration, perte, ou si les livres ne sont pas recouverts.

Les méthodes et les partitions instrumentales doivent être achetées par les élèves. Les photocopies sont interdites.

Disciplines enseignées

A Calais

Disciplines (par département) :

Formation musicale

Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique

Vents : Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone

Cuivres : Cor, trompette/cornet, trombone, tuba

Claviers : piano, orgue, accordéon, piano musique actuelle jazz

Percussion

Musique ancienne : flûte à bec, clavecin, violoncelle baroque

Musique traditionnelle : cornemuse, violon traditionnel

Jazz et musiques actuelles : batterie, guitare, basse, contrebasse

piano musique actuelle jazz

Musique électroacoustique : techniques du son, composition

Voix : chant

Culture musicale : analyse, écriture

Pratiques collectives :

Musique de chambre

Orchestres : cordes, harmonie junior, orchestre d'harmonie, ensemble

instrumental, atelier jazz, atelier musiques actuelles, atelier musique

traditionnelle, musique de chambre, ensemble de guitares

Chorales : enfants, adultes

A Coulogne

Disciplines (par département) :

Formation musicale

Cordes : violon

Vents : Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone

Cuivres : trompette/cornet

Claviers : piano

Musiques actuelles : guitare, batterie

Pratiques collectives :

Orchestre d'harmonie junior

Atelier musique de chambre, atelier musique actuelle



A Marck

Disciplines (par département) :

Formation musicale



Cordes : violon, guitare classique

Vents : Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone

Cuivres : trompette/cornet, trombone, cor

Claviers : piano, piano musique actuelle jazz

Percussion et batterie

Musique traditionnelle : cornemuse

Musiques actuelles : guitare, basse, piano musique actuelle jazz

Pratiques collectives :

Orchestre d'harmonie junior

Atelier musique de chambre, atelier jazz

A Sangatte/Coquelles

Disciplines (par département) :

Formation musicale

Formation musicale adulte



Cordes : violon, guitare classique

Vents : Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone

Cuivres : cor, trompette/cornet, trombone, tuba

Claviers : piano

Percussion et batterie

Musique traditionnelle : cornemuse

Pratiques collectives :

Orchestre d'harmonie junior

Atelier musique de chambre, atelier jazz, atelier Batucada

Organisation des études

Le règlement des études est consultable et téléchargeable sur le site internet de Cap Calaisis (www.capcalais.fr), rubrique «Conservatoire».

De l'initiation à la préparation à une pratique professionnelle de haut niveau, l'enseignement du CRD s'adapte à chaque élève et à chaque besoin.

Il est structuré en 3 cursus différents : le cursus Formation musicale, le cursus instrumental et vocal et le cursus danse. Chaque cursus est lui-même composé de cycles pouvant durer de 2 à 5 ans.

Cycle 1 (à partir de 6 ans)

Le premier cycle peut être le premier temps d'études musicales longues, mais il peut être aussi une fin en soi : le temps pour un élève d'une expérience brève, mais déterminante dans la formation de sa personnalité.

• • • • •

Cycle 3

Au sein du 3^e cycle, il faut distinguer 2 cursus différents :

- le Cycle amateur qui peut être une finalité pour les élèves qui ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre des études préprofessionnelles. Le 3^e cycle de formation à la pratique amateur qui est un cursus diplômant (organisé en filière ou en modules capitalisables).

- le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) est quant à lui réservé aux futurs professionnels, il prépare à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur. Les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'examen d'entrée



Cycle 2

Comme le premier cycle, le second cycle peut être une étape au cours d'études prolongées, ou un aboutissement. Dans cette 2^e phase, il s'agit d'affiner, d'approfondir, de développer les connaissances acquises précédemment.

• • • • •

en CEPI doivent avoir validé une fin de second cycle des conservatoires classés par l'État dans la discipline qu'ils veulent étudier, ou justifier d'un niveau équivalent. Au Conservatoire du Calaisis, le CEPI concerne les disciplines suivantes : instruments de l'orchestre, piano, guitare, accordéon, instruments anciens, jazz et musiques actuelles.

Le CEPI est régi par le décret n°2005-675 du 16 juin 2005 et l'arrêté du 23 février 2007 relatif à l'organisation du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial et du Diplôme National d'Orientation Professionnelle de musique. L'admission à ce cycle est décidée par un jury après étude du dossier du candidat et réussite à l'examen d'entrée.

Attention

Il y a obligation pour les élèves à partir de la 4^e année du 1^{er} cycle de Formation Musicale (ou, pour les élèves ne fréquentant pas les cours de Formation Musicale : à partir du second cycle), d'assister à 3 concerts minimum dans une année scolaire (hors concerts d'élèves) sous peine de ne pouvoir passer les examens de fin d'année.



Classes à Horaires Aménagés Musique

Le CRD a également mis en place depuis 2008, en partenariat avec le collège des Dentelliers de Calais, des Classes à Horaires Aménagés Musique. Ce dispositif permet à des élèves volontaires, de la 6^e à la 3^e, de pratiquer la musique tout en poursuivant leurs études grâce à un aménagement de leur emploi du temps : les élèves sont ainsi libérés 1 ou 2 après-midis par semaine pour suivre les cours du Conservatoire.

Concrètement, les élèves concernés suivent (en plus des cours au collège), des cours d'instrument et des ateliers de pratique collective (batucada, chant à danser, rythmique corporelle, musique de chambre, improvisation...) mais également de Formation Musicale et effectuent du travail en autonomie.

Autant d'approches et d'enseignements différents permettant à chaque musicien de progresser à son rythme et de découvrir différentes facettes de la musique. Bien évidemment les

élèves sont encadrés par l'un des 26 professeurs du Conservatoire intervenant auprès des CHAM.

Cela représente concrètement :

- au collège : 1 h de musique supplémentaire + participation à la chorale
- au CRD : 4 à 5 h de présence hebdomadaire

Vous pouvez d'ailleurs noter que deux fois par an, les CHAM proposent une restitution instrumentale du travail effectué durant l'année, l'occasion de réaliser le chemin parcouru. Ces restitutions sont gratuites et ouvertes à tous.



Organisation des études

Avant l'entrée en cycle 1 (à partir de 7 ans), les plus jeunes peuvent se familiariser avec la musique à travers :

- **P'éveil musical** (à destination des enfants âgés de 3 à 5 ans) qui permet à l'enfant par le jeu, le mouvement, l'écoute et la voix d'acquérir les bases essentielles pour une sensibilisation à la musique. Comptines, chansons à gestes, musiques d'horizons divers, utilisation de petites percussions, jeux rythmiques seront les éléments constructifs de cet enseignement.

L'enfant apprend à écouter, mémoriser, aiguïser son sens créatif et développer les notions de jeu en collectif.

- **P'initiation musicale** (à destination des enfants de 6 ans (CP), durée : 1 an) qui permet d'éveiller et de développer le

sens de l'écoute, du rythme et d'initier l'enfant au langage musical par le jeu en amorçant des éléments de formation musicale par le biais de la lecture et l'écriture. L'enfant découvrira également, tout au long de cette année, les différents instruments enseignés au conservatoire. Il lui sera éventuellement possible de pratiquer, à l'essai, le ou les instruments « choisis » afin de confirmer ce choix pour l'apprentissage futur.



Cursus Formation Musicale

► Contrôles, évaluations, examens

En 1^{er} cycle, l'évaluation est continue durant les 3 premières années.

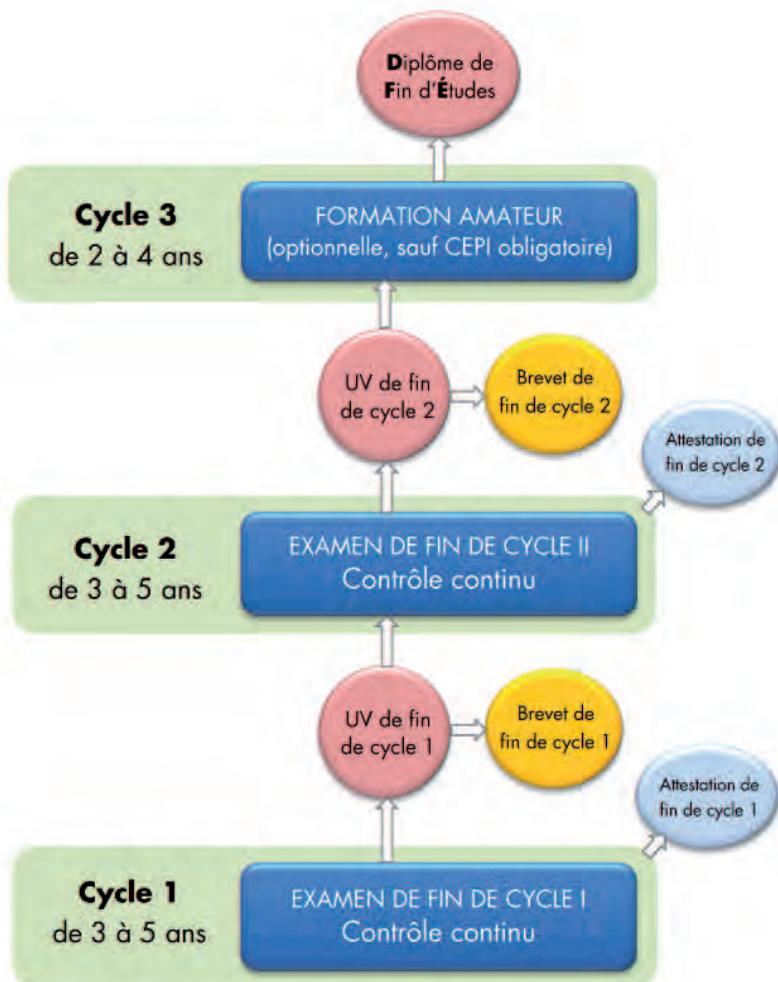
Pour le passage en 2^e cycle, il y a une évaluation continue mais également un examen de fin de cycle en 4^e année.

En 2^e cycle, l'évaluation est continue les 2 premières années.

La 3^e année, la fin de 2^e cycle est validée par une UV de Formation Musicale pour le brevet de fin de Cycle 2.

Le 3^e cycle de Formation Musicale est optionnelle pour les élèves qui choisissent le cursus formation amateur mais reste obligatoire pour les élèves du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI).

CURSUS FORMATION MUSICALE

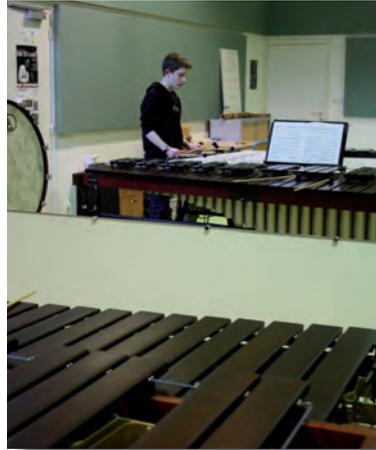


La Formation Musicale est obligatoire en cycles 1 et 2

Organisation des études

Après l'année d'initiation musicale, les enfants (à partir de 7 ans) choisissent un instrument et intègrent un premier cycle du cursus instrumental et vocal et du cursus Formation Musicale. La pratique d'un instrument n'est possible qu'en suivant la Formation Musicale assidûment.

Le Conservatoire est également ouvert aux élèves adultes dès lors que tous les enfants ont pu être intégrés à une classe. Les nouveaux élèves adultes sont donc appelés en cours de trimestre en fonction des places disponibles.



Cursus instrumental et vocal

► Contrôles, évaluations, examens

Ils ont lieu à la fin de chaque cycle.

En 1^{er} cycle, l'évaluation est continue durant les 3 premières années.

Pour le passage en 2^e cycle, il y a une évaluation continue mais également un examen de fin de cycle en 4^e année.

A la fin du 1^{er} cycle, et pour aborder le second, un élève doit pouvoir justifier du parcours effectué. Celui-ci doit comprendre une session de musique de chambre (durée d'une session : d'octobre à janvier ou de février à juin).

En 2^e cycle instrumental, un moment d'évaluation a lieu en milieu d'année scolaire (janvier ou février) en présence des professeurs du département. Ce contrôle permet à l'élève de se situer dans le cursus et de lui donner aussi

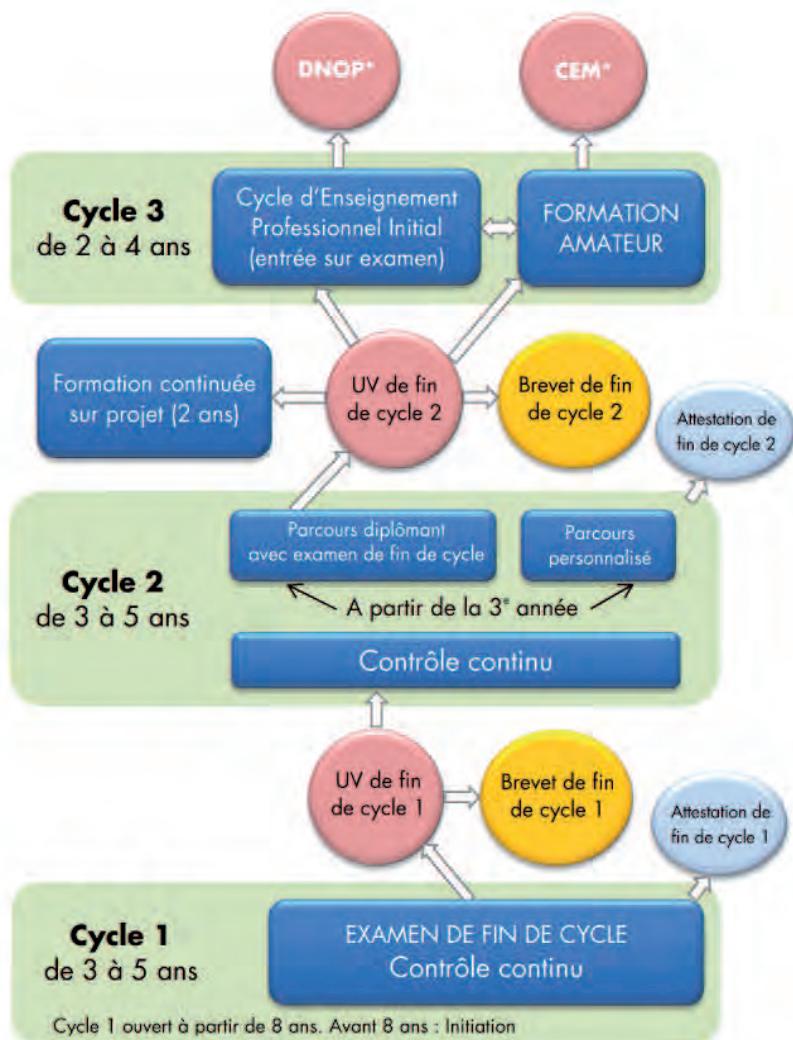
des points de repères importants pour son évolution dans le cycle. Un compte-rendu de cette évaluation est envoyé aux parents. Le premier et le second cycle pouvant constituer une fin en soi, un brevet de fin de cycle sera décerné.

En 3^e cycle, on distingue :

- le CEM (Certificat d'Études Musicales) d'une part, qui est le diplôme terminal du cycle de pratique amateur basé sur l'évaluation continue, le dossier de l'élève et l'examen terminal.

- Le DNOP (Diplôme National d'Orientation Professionnelle) d'autre part, qui est le diplôme terminal du CEPI, basé sur une évaluation continue, le dossier de l'élève et un examen terminal organisé à l'échelon régional.

CURSUS INSTRUMENTAL ET VOCAL



DNOP : Diplôme National d'Orientation Professionnelle
 CEM : Certificat d'Études Musicales

Organisation des études

Avant l'entrée en premier cycle de danse, les plus jeunes peuvent faire leurs premiers pas en danse à travers l'éveil puis l'initiation à la danse.

Éveil à la danse (à destination des enfants de 4 et 5 ans) : il s'agit ici d'expérimenter de façon ludique des éléments gestuels simples qui permettront à l'enfant de coordonner ses mouvements, se déplacer dans un espace et un temps déterminé. L'enfant apprend également à développer sa sensibilité créatrice et artistique en recherchant comment accorder le mouvement et la musique.

Initiation à la danse (à destination des enfants de 6 à 8 ans, durée : 2 à 3 ans) : l'objectif est la découverte de la sensibilité artistique et de la créativité des enfants. Il s'agit d'une prise de conscience de l'écoute des sensations. Les années d'initiation constituent une approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

À l'issue de ce cycle, les élèves peuvent choisir entre la danse classique ou la danse jazz et intégrer un 1^{er} cycle.



Cursus Danse

► Évaluation

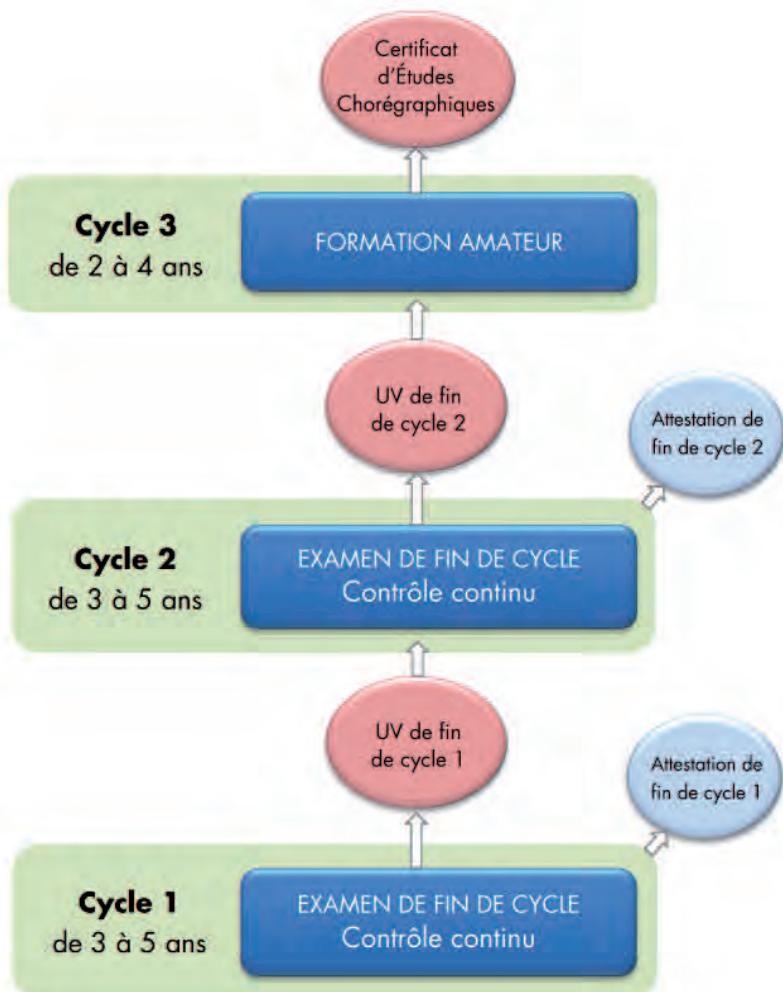
1^{er} cycle : évaluation continue, examen de fin de cycle pour passage en 2^e cycle.

2^e cycle : évaluation continue, examen de fin de cycle pour passage en 3^e cycle.

3^e cycle de pratique amateur : évaluation continue, cycle conclu par le Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)

CEPI : cursus non dispensé actuellement

CURSUS DANSE



La vie du conservatoire

► Les auditions de classe et concerts d'élèves

Chaque classe d'instrument présente au moins une fois l'an les élèves en auditions. Celles-ci sont ouvertes à tous et plus particulièrement aux parents. Les auditions de classe et concerts d'élèves entrent dans le cadre du contrôle continu. Certains projets spécifiques à l'école peuvent faire l'objet de concerts exceptionnels. Les élèves concernés par ce projet doivent participer aux répétitions et concerts.



Plusieurs concerts d'élèves ont lieu au cours de l'année à l'auditorium Didier

Lockwood ou dans les antennes, ils sont plus particulièrement destinés aux élèves des second et troisième cycles.

► Les ateliers d'écoute

Ces ateliers, en lien avec les concerts de la saison musicale du Pôle Diffusion, sont animés par Damien Nivalle, professeur au CRD.

Le principe est simple : il s'agit de donner des « clés » qui doivent permettre à chacun de structurer davantage son écoute.



► Les restitutions

Les restitutions sont autant de moments de rencontre avec le public où les élèves « restituent » le travail d'une session, d'un projet. Elles ont lieu en général à l'auditorium Didier Lockwood du CRD.

► La saison musicale du Pôle Diffusion

La présence aux concerts fait partie intégrante de la formation musicale. Il y a obligation pour les élèves à partir de la 4^e année du 1^{er} cycle de formation musicale (ou pour les élèves ne fréquentant pas les

cours de Formation Musicale, à partir du second cycle), d'assister à 3 concerts minimum dans une année scolaire (hors concerts d'élèves) sous peine de ne pouvoir passer les examens de fin de cycle.



Le Conservatoire et son Pôle Diffusion proposent chaque année, une saison musicale de grande qualité « Musiques et danses ». Ces concerts sont soit gratuits, soit à un prix très abordable pour les élèves du Conservatoire ayant souscrit à la coopérative (10 € par an).

Le tarif réduit concerne les jeunes de moins de 20 ans, les bénéficiaires du RMI, les chômeurs, sur présentation d'un justificatif récent.
Gratuité : les enfants de moins de 6 ans bénéficient de la gratuité pour tous les concerts de la saison.

Tarifs des concerts

Tarif plein : 12 €

Tarif réduit : 6 €

Tarif élève : 1,50 € à 3 €* (selon les concerts)

Conditions de vente

Les billets sont en vente tous les jours à l'accueil du CRD, 43 rue du 11 Novembre (8 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h) sauf samedi (9 h - 12 h).

Vous pouvez aussi effectuer une pré-réserve par mail à l'adresse suivante :

conservatoire@agglo-calaisis.fr

ou en laissant vos coordonnées téléphoniques au 03 21 19 56 40

Nous vous conseillons fortement de retirer vos billets à l'avance. Ils peuvent être achetés 45 mn avant le début des concerts dans la limite des places disponibles. Les billets achetés ne sont pas remboursables.

Comités d'entreprise et groupes : contacter le Pôle Diffusion au 03 21 19 56 40 ou conservatoire@agglo-calaisis.fr

Informations pratiques

Assurance

Tout élève inscrit sur l'un des quatre sites du CRD, doit impérativement avoir souscrit une assurance qui le couvre personnellement, mais également son matériel (instrument prêté par exemple) ainsi que les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

Il est impératif de faire parvenir au secrétariat avant le 31 octobre tout justificatif de cette assurance (responsabilité civile familiale suffisamment étendue, ou assurance extrascolaire), afin de régulariser le dossier de l'élève.

Absence des professeurs

Toute absence de professeur sera soit notifiée par voie d'affichage sur la porte du Conservatoire soit par envoi d'email pour les sites de Coulogne, Marck et Sangatte-Coquelles.

Il vous appartient de vous assurer de la présence des professeurs.

Vacances

Sauf exception, les cours sont dispensés selon le calendrier fixé par l'Éducation Nationale. Les enseignants du CRD bénéficient de deux jours de congés supplémentaires pour la Sainte-Cécile.

Réinscription

Des dossiers de réinscription sont envoyés aux anciens élèves dans le courant du mois de mai. Ils sont à renvoyer ou à remettre au secrétariat avant le 30 juin (délai de rigueur).

Absence des élèves

En cas d'absence d'un élève, veuillez prévenir le secrétariat du site concerné de la durée d'absence et du motif.

Pour **Calais**, appeler le 03 21 19 56 40 ou envoyer un mail (conservatoire@agglo-calaisis.fr)

Coulogne : 03 21 00 15 50
(valerie.masson@agglo-calaisis.fr)

Marck : 03 21 85 09 28
(valerie.masson@agglo-calaisis.fr)

Sangatte-Coquelles : 03 21 34 86 82
(i.millet-crd@agglo-calaisis.fr)

Dans le cas contraire, un courrier vous sera adressé et sera à rendre au professeur avec le motif lors du retour de l'enfant. Trois semaines d'absences non justifiées entraînent la radiation de l'élève.

Conservatoire à Rayonnement Départemental

43, rue du 11 Novembre - 62100 Calais

Tel : 03 21 19 56 40

Email : conservatoire@agglo-calaisis.fr

Pour tout renseignement,
un accueil est effectué dans le hall de l'école aux horaires suivants :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
le samedi de 9 h à 12 h

Site de Coulogne

Rue Aristide Briand - 62137 Coulogne

Tel : 03 21 00 15 50

Permanences :

Un mercredi après-midi sur deux
(en alternance avec Marck) de 14 h à 17 h 30
Le vendredi après-midi de 14 h à 17 h 30

Site de Marck

Rue du Stade - 62730 Marck

Tel : 03 21 85 09 28

Permanences :

Mardi après-midi de 14 h à 17 h 30
Un mercredi après-midi sur deux
(en alternance avec Coulogne) de 14 h à 17 h 30
Jeudi après-midi de 14 h à 17 h 30

Site de Sangatte-Blériot/Coquelles

Rue du Docteur Drujon - 62231 Sangatte-Blériot

Tel : 03 21 34 86 82

Permanences :

Mercredi après-midi de 14 h à 18 h
Pour le 2^e jour de permanence,
se renseigner au 03 21 34 86 82

